

Monsieur Alain ASTRUC, Maire de Peyre en Aubrac, fait l'appel des conseillers présents.

Absents excusés, non représentés : MM. Daniel MANTRAND, Damien ESTEVENON, Joël PAGÈS, Jacques BRÉMOND, René PLANCHON, Jean-Marc BRUGERON, Ludovic BOUCHARD ; Mmes Marcelle ROUQUET, Cécile TROCELLIER

Nombre de conseillers présents ou représentés : 61

1. Désignation des membres du bureau de la commune de Peyre en Aubrac (chaque commune déléguée)

- 1.1. Pour la Chaze : Denis GRAS, Michelle BASTIDE
- 1.2. Pour Fau de Peyre : DANIEL MANTRAND, François HERMET
- 1.3. Pour Javols : Christian MALAVIEILLE, Benoît GRANIER
- 1.4. Pour St Sauveur : Michel GUIRAL, Yvette ITIER
- 1.5. Pour Ste Colombe : Emile CHABERT, Thérèse ARRUFAT
- 1.6. Pour Aumont : Alain ASTRUC et Olivier PRIEUR

2. Commission locale d'évaluation des charges transférées

- 2.1. Pour St Sauveur : Titulaire Michel GUIRAL et suppléant Laetitia TICHET
- 2.2. Pour Javols : titulaire Bernard MARTIN et suppléant Benoît GRANIER
- 2.3. Pour la Chaze : titulaire Catherine REVERSAT-PINTENET, suppléant Arnaud BRINGER
- 2.4. Pour Ste Colombe : titulaire Vincent HERMET, suppléant J-Luc MALAVIEILLE
- 2.5. Pour Fau de Peyre : titulaire Géraldine VELAY, suppléant Viviane FEIMANDY
- 2.6. Pour Aumont : titulaire J-Luc GÉMARIN, suppléant Murielle CRESPIEN

3. Centre du Ventouzet

- Emile CHABERT explique que le bail sera signé prochainement
- Des travaux sont programmés pour l'aménagement du logement qui sera proposé à la location par la suite ; ce logement reste communal ; le montant des travaux est inférieur à 80 000 € et les subventions au titre de la DETR et des contrats territoriaux devraient être de 30 000 € au total.
- Le financement de cette opération se fait à l'aide de 2 prêts de 200 000 € chaque, contractés respectivement auprès du Crédit Agricole à un taux de 1,65% et de la Caisse d'Epargne au taux de 2,01%
- Le montant total des travaux s'élève à 1 532 000 €
- Christian MALAVIEILLE suggère une communication optimale entre le musée et site archéologique de Javols et le Centre du Ventouzet

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, par 61 voix "pour" la signature des contrats /emprunts de 200000 € chaque, auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux du centre du Ventouzet

4. Extension des réseaux sur le lotissement en cours (rue de gauche après celle qui passe sur l'arrière de l'ancienne trésorerie (ancien dispensaire) où est installé le Docteur Nicolae MAL)

André GINESTIÈRE informe l'assemblée que les travaux doivent démarrer au plus tard le 15 mars et que, si l'entreprise retenue a priori, ne peut pas respecter cette date, c'est l'autre entreprise qui sera sollicitée pour effectuer ces travaux urgents. Les dits travaux amèneront les réseaux en limite de propriété communale, à charge pour le lotisseur de faire la suite des installations de viabilisation dans la partie privative.

5. station d'épuration d'Aumont

- 5.1. Olivier PRIEUR expose que la station actuelle, faite en 1974, n'est plus adaptée aux normes en vigueur, pas plus qu'en ce qui concerne la gestion des eaux usées des bâtiments raccordés au réseau collectif. L'agence de l'eau, qui appuie fortement le projet d'une nouvelle station (pour 4000 équivalent habitants), apportera une aide de 70 %, complétée par le Département à hauteur de 10% sur une dépense totale estimée à 2 735 000 € ; le financement est donc optimisé au maximum. La fin des travaux est prévue à mi-2019 ; le marché sera du type procédure adaptée, mais restreinte (avec sélection des candidats au préalable). Quant à la gestion, elle pourra relever de la DSP, d'une prestation de service, ou être directement assurée

par le service communal voire intercommunal (suivant compétences prises par la communauté de communes)

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour) les travaux d'aménagement du logement communal au Ventouzet, de l'extension des réseaux à Aumont et de la création d'une nouvelle station d'épuration à Aumont.

6. Délibération de principe pour les travaux d'aménagement du hameau de Salèles de Fau de Peyre
 - 6.1. Patrice GOURLAY, secrétaire général de la commune de Peyre en Aubrac, explique que, suite à la fusion de communes au 01/01/2017, l'arrêté préfectoral actant l'attribution d'une subvention DETR de l'Etat doit être pris au bénéfice de la commune de Peyre en Aubrac ; l'assemblée devra donc délibérer en ce sens avec prise en compte d'un avenant de travaux pour un montant de 8 818,06 €. Chaque Maire délégué suit les travaux sur sa commune déléguée
 - 6.2. François HERMET précise que les travaux de voirie dans Salèles seront pris en charge en 2017 via le programme annuel récurrent, jusqu'alors porté par la CC Terre de Peyre (60 000 € pour 3 communes et tous les 2 ans)

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour) l'avenant aux travaux d'aménagement de Salèles

M. Alain ASTRUC précise que le programme voirie 2017 sera pris en charge par la commune nouvelle de Peyre en Aubrac puis, en fonction des compétences prises par la CC des Hautes Terres de l'Aubrac, éventuellement par cette dernière collectivité. Il rappelle que 60 000 € hors taxes sont attribués à ce titre, à 3 communes déléguées pour l'année N puis les 3 autres communes, l'année N+1. Le Département attribue 72 000 € à ce programme dans les contrats territoriaux.

Patrice GOURLAY souligne qu'un emprunt est contracté chaque année pour ces travaux de voirie et sur une durée de 8 ans

Emile CHABERT propose que l'enveloppe soit répartie chaque année sur les 6 communes, pour un montant unitaire de 30 000 €

MM Michel GUIRAL et André GINESTIERE pensent que le montant attribué ne permettrait pas de faire des travaux correspondants aux besoins conséquents dans ce domaine.

M. ASTRUC propose de garantir le montant de 60 000 € par commune pour les 3 communes devant en bénéficier en 2018.

Tous les conseillers sont favorables à cette dernière proposition.

1. Assujettissement à la T.V.A.

Les activités du camping d'Aumont, les travaux du Ventouzet, le point multi services de Saint Sauveur, le budget Eau et Assainissement, les lotissements Bois Grand et le Devès sont assujettis à la TVA.

Le Secrétaire Général rappelle succinctement le fonctionnement de ce système

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour) l'assujettissement à la TVA

Monsieur Alain ASTRUC souligne que les maires délégués sont en charge de la gestion de leur commune, avec les conseils municipaux "délégués", et peuvent déterminer et suivre les travaux sur leur territoire, notamment en ce qui concerne le produit des amendes de police.

2. Questions diverses

2.1. Eoliennes

Monsieur Alain ASTRUC expose qu'il a reçu divers courriers, émanant de particuliers, et de l'association **Collectif Terre de Peyre**, qu'il s'est entretenu avec des opposants au projet éolien présenté par la société SAMEOLE sur les communes déléguées de la Chaze de Peyre et Ste Colombe de Peyre.

Il a redit en ces occasions, comme il le redit encore ce 22 février 2017, qu'il est opposé à tout projet de ce type sur le territoire communal, l'existant sur le secteur de Fau de Peyre étant largement suffisant pour répondre aux exigences européennes, et qu'il est exclu de "miter" davantage notre secteur à vocation touristique (chemins de St Jacques, St Guilhem)

Par ailleurs, il s'est ouvert auprès de M. le Préfet de Lozère de sa position, ce représentant de l'Etat paraissant en accord avec son point de vue de Conseiller départemental, Maire et Vice Président du PNR AUBRAC.

Par la suite, M. ASTRUC a écrit à M. le Préfet dont il attend désormais la réponse.

M. ASTRUC :

" Depuis mon élection récente en tant que Maire de la commune nouvelle de Peyre en Aubrac, j'ai reçu de nombreux courriers, et accepté plusieurs rendez-vous.

J'ai reçu le 14 février dernier MM. Antoine CLAVEL et Joseph HERNANDEZ à qui j'ai confirmé mon opposition à l'implantation d'éoliennes sur notre secteur, sujet abordé au cours de deux entretiens avec Monsieur le Préfet, lequel m'a confirmé oralement, qu'il ne donnerait pas suite au projet d'implantation d'éoliennes sur notre territoire de l'Aubrac.

J'ai donc écrit à M. le Préfet, comme je m'y étais engagé, une lettre accompagnée des délibérations d'Aumont-Aubrac (unanimité contre le projet éolien), ainsi que celles de décembre 2016, défavorables, de la Chaze de Peyre et Ste Colombe de Peyre, lettre dans laquelle je lui ai précisé également, l'avis défavorable du PNR Aubrac. En effet, lors de la dernière réunion des représentants du Syndicat de préfiguration du Parc Naturel Régional Aubrac, à Lacalm (Aveyron), lors de laquelle les 84 membres présents ont approuvé, à l'unanimité, la nouvelle charte du futur P.N.R. AUBRAC, j'ai fait une déclaration publique confirmant mon désaccord à tout projet éolien sur le territoire du futur PNR AUBRAC. Cela a été inclus dans la charte.

Chacun ici, connaît donc ma position mais sait que je respecte les avis contraires au mien. "

M. Emile CHABERT précise que le conseil de Ste Colombe s'est prononcé contre le projet présenté par la société SAMEOLE, et non contre l'implantation d'éoliennes.

Mmes REVERSAT-PINTENET et CORDESSE se positionnent contre un mitage du territoire.

M. Denis GRAS informe que le mat de mesure a été réimplanté suite au sabotage commis en septembre 2016.

M. ASTRUC propose à l'assemblée d'attendre que M. Le Préfet prenne position sur le projet SAMEOLE : s'il le refuse, cette décision correspondra au souhait de la majorité et s'il décide de le soumettre à enquête publique, le conseil délibèrera

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour) l'installation d'1 banc solaire

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.4. M. François HERMET explique que les sectionaux des Gouttes et de la Baraque des Gouttes sont gérés par la SAFER dans le cadre d'une convention. Les baux arrivent à échéance (6 ans) et il y a lieu de renouveler ce partenariat entre la SAFER et le commune de Peyre en Aubrac.

Les conseillers votent à l'unanimité des conseillers présents (soit 60 voix pour). Thierry CHARDAIRE attributaire d'un des lots n'a pas pris part au vote.

2.5. M. ASTRUC rappelle la dissolution du SIAEP en conséquence de la fusion des communes et donne la parole à

Yvan MARTIN (SDEE Lozère) et Joris GRAS ont pu dresser un constat satisfaisant des installations AEP.

Station de LASBROS : les travaux urgents ont été effectués pour 15000 € ; puis une modification du processus de traitement de l'eau permettra de réduire de façon significative les dépenses de fonctionnement, permettant ainsi un amortissement de l'investissement nécessaire, en deux années ; un appel à candidatures a été passé à cet effet.

Patrice GOURLAY énumère les réparations et modifications déjà opérées : remise en fonctionnement de la télégestion, renforcement de l'électricité (fin de ligne) grâce à un système anti-foudre et nomme les candidats ainsi que le montant de leurs propositions.

Véolia apparaît le mieux disant pour 51200 € hors taxes ; cette société a par ailleurs donné toute satisfaction dans le cadre de ses interventions en 2016. Le financement sera porté, outre la commune, par le Département, l'Etat et peut-être d'autres(s) partenaire(s)

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.6. Monts de la Margeride

M. ASTRUC expose que le conseil de la communauté de communes des Hautes terres de l'Aubrac est opposé à toute participation au sein de ce syndicat ; il propose de reprendre la participation portée jusqu'en 2016 par la C.C. de la Terre de Peyre, l'action touristique de ce syndicat génère des retombées positives sur tout le département de la Lozère.

Il propose au conseil de demander à M. Le Préfet une dérogation pour que Peyre en Aubrac puisse devenir membre du syndicat des Monts de la Margeride.

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.7. Accessibilité programmée

Patrice GOURLAY précise qu'il y a un grand retard sur l'agenda et que les services de l'Etat demandent le diagnostic communal.

Il y a lieu de désigner un cabinet, pour le diagnostic et pour les travaux à prévoir.

M. ASTRUC propose aux membres de la commission des travaux de prendre ce dossier en charge.

2.8. M. GOURLAY expose que la quasi totalité des communes (plus le SIAEP) adhèrent au CNAS pour les agents permanents communaux et qu'il y a lieu de se prononcer pour une adhésion entre Peyre en Aubrac et le CNAS ; le coût est d'environ 200 € par agent permanent.

M. ASTRUC demande aux conseillers de se prononcer sur cette adhésion

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.9. M. ASTRUC demande si les membres du conseil sont favorables à l'insertion publicitaire dans le « guide de la Lozère » pour 800 € hors taxes

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.10. M. ASTRUC propose de voter une gratification de départ à la retraite de 550 € pour M. Robert TEISSEDRE, agent du SIAEP

Les conseillers votent à l'unanimité (soit 61 voix pour)

2.11. M. Michel GUIRAL signale que la mise à niveau du site internet de la commune déléguée de St Sauveur de Peyre nécessite une dépense de 1120 €

2.12. Tourisme (compétence intercommunale)

M.ASTRUC rappelle que la taxe de séjour devra être harmonisée sur le territoire intercommunal et que le choix du fonctionnement des offices de tourisme sera fait sous peu

2.13. M.GINESTIERE interroge sur les travaux relevant du PATA pour 2017

2.14. M. MALAVIEILLE propose que chaque conseil de commune déléguée détermine ses besoins, la totalité fera l'objet d'une imputation au budget 2017

